



Parti socialiste des
Montagnes neuchâtelaises
psmne.ch

22.151 - Pour la suppression de l'impôt sur les successions

Intervention de Corine Bolay Mercier au nom du groupe socialiste

Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

NON !

C'est un non décidé du groupe socialiste à la motion de l'UDC !

Rien d'étonnant, puisque nous avons déposé un postulat en août 2020 demandant d'étudier la possibilité de remplacer une partie de l'impôt sur le revenu par une hausse de l'impôt sur les successions et donations d'une certaine importance. Postulat qui avait été refusé par le Grand Conseil.

Depuis 1990, en Suisse comme ailleurs, l'impôt sur les successions n'a eu de cesse de baisser. Et cela constitue à notre avis un non-sens.

Pourquoi ? Pour notre groupe, l'héritage matériel renforce les inégalités entre personnes. Ces transmissions induisent des concentrations de richesses aux mains de quelques personnes. Selon une information parue hier sur le site de la RTS, les successions sont estimées à 88 milliards pour cette année, alors qu'en 1999, le montant des successions était évalué à 36 milliard en Suisse. Il est également nécessaire de rappeler, je pense, que deux contribuables neuchâtelois sur trois disposent d'une fortune imposable inférieure ou égale à CHF. 50'000.-. Pour le groupe socialiste, l'instauration d'un impôt sur les successions permet de réduire les privilèges de naissances et de diminuer la concentration des richesses. Il constitue ainsi un levier important pour améliorer l'égalité des chances.

D'autre part, cet impôt n'a rien de confiscatoire entre descendants directs.

Enfin, d'un point de vue purement économique, l'impôt sur les successions a du sens, car à l'inverse d'autres impôts directs, cet impôt n'entrave pas ou peu les incitations à travailler et à investir. Lorsqu'elle est en pleine activité professionnelle, quelle personne se pose la question s'il ne faudrait pas moins travailler, voire ne pas travailler du tout, pour ne pas laisser une trop grande partie de sa succession au fisc ? Sincèrement...

L'idée aussi que des personnes aisées partiraient du canton si nous maintenons cet impôt n'est de loin pas vérifiée et nous paraît plutôt relever du dogme libéral.

Ainsi la concentration de richesse, qui caractérise nos sociétés occidentales depuis les années 80 est aussi une réalité chez nous et l'impôt sur les successions n'a donc rien de choquant. Au contraire ! Le groupe socialiste vous invite donc à ne pas suivre cette proposition, puisqu'elle péjore également les revenus de notre canton, qui est confronté à des réels défis, sociaux, de formation, énergétiques. Attaquons-nous aux réels problèmes et non aux soucis de quelques privilégié·e·s !

Merci de votre attention !

Pour le groupe socialiste,
Corine Bolay Mercier